



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 037-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2024.RRGR.57

Déposée le : 05.03.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Zbinden, Mittelhäusern) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 848/2024 du 21 août 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Des moyens démocratiques et un système de milice au lieu des propos haineux

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir que les jeunes apprennent à connaître et à comprendre l'organisation étatique locale et le principe de milice dans le cadre de l'acquisition des compétences prévue par le Lehrplan 21.

Développement :

Force est de constater, au contact des élèves, que les connaissances du système étatique et du principe de milice en politique et dans l'armée s'effritent. D'une part, l'éducation à la citoyenneté a perdu en importance et, d'autre part, toujours plus d'enfants sont issus de l'immigration, de sorte que l'organisation de milice du Parlement et de l'armée suisses leur échappe. Récemment, les propos du secrétaire politique du groupement communiste « l'Étincelle » nous ont interpellés. Il a en effet affirmé considérer notre démocratie comme une dictature et vouloir lutter par la grève, car le Parlement est un endroit où on se perd en bavardages interminables.

Le risque est gros de voir notre organisation fédérale, laquelle a pourtant bel et bien fait ses preuves, toujours plus déstabilisée par l'ignorance des générations à venir et ce, d'autant plus que dans le même temps, des discussions – aberrantes au vu de l'évolution actuelle – sont menées sur l'extension du droit de vote. Voter sans disposer des connaissances étatiques nécessaires fragilise gravement la démocratie. La Direction de l'instruction publique et de la culture pourrait inciter les élèves à utiliser le matériel de vote mis à disposition par les communes comme support pour se forger leurs propres opinions. Les partis représentés au Grand Conseil sont à coup sûr également disposés à apporter leur contribution aux cours. En revanche, il faut renoncer à impliquer des groupements partisans comme baba news dans les modules scolaires.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif (art. 87 et art. 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC], ainsi que art. 12 et art. 12a de la loi sur l'école obligatoire [LEO]). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques.

Le motionnaire demande au Conseil-exécutif de prendre des mesures, afin de garantir que les établissements de l'école obligatoire transmettent aux enfants et aux jeunes des connaissances sur l'organisation étatique et le principe de milice suisses. Le Conseil-exécutif poursuit également cet objectif. La démocratie est une valeur fondamentale de notre société et constitue, avec le respect du principe de la légalité, les lignes directrices de la politique. Les élèves doivent comprendre ces fondements et le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

La politique, la démocratie et les droits humains représentent aujourd'hui déjà des contenus centraux enseignés dans les établissements de la scolarité obligatoire. Les élèves du canton de Berne étudient différentes formes de société, ainsi que le fonctionnement de la société civile et de la politique. Ils s'informent sur les processus politiques, apprennent à les reconnaître dans le cadre du *Lehrplan 21*, saisissent les éléments fondamentaux de la démocratie et se familiarisent avec les fonctions de base des institutions publiques. Concrètement, les élèves acquièrent les compétences suivantes : ils peuvent expliquer la démocratie suisse et la comparer avec les autres formes de gouvernance. Ils savent exposer comment la démocratie a vu le jour. Ils peuvent différencier les trois pouvoirs au niveau communal, cantonal et fédéral et décrire les fonctions qu'ils exercent. En outre, les élèves sont capables d'expliquer les principales particularités de la démocratie suisse, ainsi que les droits et devoirs qui en résultent (fédéralisme, peuple, communes, démocratie directe, système de milice, initiatives, référendums, partis, associations).

Ce thème interdisciplinaire figure dans le *Lehrplan 21* dans la rubrique « Développement durable ». Des contenus pédagogiques s'y rapportent dans le *Lehrplan 21* pour les cycles 1 et 2, en particulier dans le domaine « *Natur, Mensch, Gesellschaft* » (nature, homme, société ; notamment NMG.10), pour les cycles 3 dans le domaine « *Räume, Zeiten, Gesellschaften* » (espaces, époques, sociétés ; notamment RZG.8), ainsi que dans le domaine « *Ethik, Religionen, Gemeinschaft* » (éthique, religions, communauté ; notamment ERG.2 et ERG.5). Afin de transmettre ces connaissances, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne recommande aux écoles, entre autres, le support d'enseignement « *Politik und du* ». Quant au Plan d'études romand (PER), il est consacré à ce thème dans la partie sur la formation générale, à la rubrique « Vivre ensemble et exercice de la démocratie ».

La compétence médiatique est une autre compétence capitale que les élèves doivent développer en lien avec les thèmes de la démocratie et de la politique. Conformément au *Lehrplan 21* (domaine « *Medien und Informatik* » [médias et informatique]), la thématique de la compétence médiatique en lien avec la politique doit être abordée à l'école et faire l'objet de réflexions critiques avec les élèves. Cela leur permet de mieux comprendre comment ils forment leurs opinions (p. ex. MI.1.2).

Pour la mise en pratique de l'éducation politique en classe, les écoles peuvent obtenir l'aide du centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) « éducation21 ». Sur mandat des cantons, de la Confédération et de la société civile, « éducation21 » soutient la mise en pratique et l'ancrage de l'EDD au niveau de l'école

obligatoire et du degré secondaire II et aide à son intégration dans les plans d'études de l'école obligatoire (*Lehrplan 21*, Plan d'études romand). Le personnel enseignant, les directions d'école ainsi que les autres parties intéressées peuvent trouver dans l'offre « d'éducation21 » des moyens d'enseignement testés d'un point de vue pédagogique, des repères, des conseils, ainsi que des offres proposées par des prestataires externes à l'école.

En outre, la PHBern propose divers outils pédagogiques et offres de formation continue aux enseignantes et enseignants pour l'éducation politique, tels que « *Wahlen in der Schweiz* » (Voter en Suisse), un événement s'articulant autour des questions suivantes : qui détient le pouvoir en Suisse ? Comment la Suisse est-elle gouvernée ? Qu'est-ce qu'une élection ? Qu'est-ce qu'un parti ? À cette occasion, des enveloppes et le matériel de votation (commandés auprès de la commune), l'ouvrage « *Politik und du* » (la politique et toi), ainsi que d'autres outils pédagogiques sont utilisés.

Il existe également le projet « Semaines de la sécurité », qui vise à sensibiliser les jeunes et les jeunes adultes aux questions de sécurité et à l'importance du système de milice, ainsi qu'à mieux faire connaître l'organisation et le rôle du système coordonné de protection de la population (p. ex. protection civile, pompiers, police) et de leurs partenaires (p. ex. armée). Après un projet pilote mené au gymnase Kirchenfeld dans le canton de Berne en 2022, il est prévu de rendre cette offre accessible à d'autres établissements, notamment du secondaire II.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion.

Destinataire
– Grand Conseil